Performances environnementales			
46.	Niveau sonore:		
	A l'arrêt		89dB(A) à un régime de 1350tr/min
	En marche (dB(A))		77,3
47.	Niveau des émissions d'échappement:		Euro VI-C
48.	Emissions d'échappement:		
	Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:		(EU) 595/2009*627/2014C
	1.1. Procédure d'essai: ESC	CO: --- HC: --- NOx: --- HC + NOx: --- Particules: ---	
	Opacité de la fumée (ELR): (m^{-1})		---
	1.2 Procédure d'essai: WHSC (EURO VI)	CO (mg/kWh): THC (mg/kWh): NMHC (mg/kWh): NOx (mg/kWh): THC + NOx (mg/kWh NH3 (ppm): Particules (masse) (mg/kWh): Particules (nombre) (#/kWh):	16.97 1.94 --- 24.27 --- 2.99 2.31 1.26E+11
	2.1. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)	CO: --- NOx: --- NMHC: --- THC: --- CH4: --- Particules: ---	
	2.2 Procédure d'essai: WHTC (EURO VI)	CO (mg/kWh) : NOx (mg/kWh): NMHC (mg/kWh): THC (mg/kWh) : CH_4 (mg/kWh): NH3 (ppm): Particules (masse) (mg/kWh): Particules (nombre) (#/kWh):	79.77 201.45 --- 0.49 --- 0.73 2.63 1.04E+11
48.1	Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption : (m^{-1})		0.50 (EU) 595/2009*627/2014C
Divers			
50.	Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses :		Non
52.	Remarques: Réduction du couple: Largeur maximale admissible:		--- TR25C (2600 pour le transport de marchandises sous température contrôlée)

RENAULT TRUCKS

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES INCOMPLETS

Le soussigné, Mr Benoit PENVEN , certifie par la présente que le véhicule:

0.1	Marque (Raison sociale du constructeur) :	RENAULT
0.2	Type : Variante : Version :	HD002 UPZ42A NAHLE5675M0NA35NNR1
0.2.1	Nom commercial :	T
0.2.2	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, renseignements relatifs à la réception par type du véhicule de base / du véhicule aux stades antérieurs(énumérer les renseignements correspondant à chaque stade):	---
0.4	Catégorie de véhicule :	N3
0.5	Raison sociale et adresse du constructeur:	RENAULT TRUCKS SAS 99, route de Lyon 69802 Saint-Priest – France
0.51	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur du véhicule de base / du véhicule au(x) stade(s) antérieur(s):	--- .
0.6	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : Emplacement du numéro d'identification du véhicule:	Rivetée sur le support du siège droit . Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant
0.9	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) :	---
0.10.	Numéro d'identification du véhicule: est conforme à tous égards au type décrit dans la réception : délivrée le:	VF611J160JD002084 e2*2007/46*0322*17 2017-10-03

- et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.

St Priest, 2017-12-21

Constitution générale du véhicule		
1.	Nombre d'essieux: et de roues:	2 6
1.1.	Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées:	1, 2
2	Essieux directeurs (nombre, emplacement):	1, 1
3.	Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu):	1, 2, Par arbre de transmission
Dimensions principales		
4.	Empattement : (mm)	5600
4.1.	Ecartement des essieux : (mm)	---
5.1.	Longueur totale admissible: (mm)	11163
6.1.	Largeur maximale admissible: (mm)	2550
8.	Avancée de la sellette d'attelage pour un véhicule tracteur pour semi-remorque (maximale et minimale): (mm)	- - -
12.1.	Porte-à-faux arrière maximal admissible: (mm)	4198
Masses		
14.	Masse en ordre de marche du véhicule incomplet: (kg)	7440
14.1.	Répartition de cette masse entre les essieux: (kg)	1: 5145 2: 2295
14.2	Masse réelle du véhicule incomplet: (kg)	7440
15. 15.1	Masse minimale du véhicule complété: (kg) Répartition de cette masse entre les essieux: (kg)	5772 1: 4430 2: 1544
16.	Masses maximales techniquement admissibles	
16.1.	Masse en charge maximale techniquement admissible: (kg)	20500
16.2.	Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg)	1: 7500 2: 13000
16.3.	Masse techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux: (kg)	1: 7500 2: 13000
16.4.	Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: (kg)	50000
17.	Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international	
17.1.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg)	---
17.2.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg)	---
17.3.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg)	---
17.4.	Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (KG)	---
18.	Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de:	
18.1.	Remorque à timon d'attelage: (kg)	50000
18.2.	Semi-remorque: (kg)	0
18.3.	Remorque à essieu central: (kg)	48000
18.4	Remorque non freinée: (kg)	750
19.	Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage: (kg)	1000

Propulsion		
20.	Constructeur du moteur:	VOLVO POWERTRAIN CORPORATION
21.	Code de moteur inscrit sur le moteur:	DTI 11 430 EUVI
22.	Principe de fonctionnement:	Allumage par compression, quatre temps
23.	Electrique pur:	Non
23.1.	Véhicule hybride:	Non
24.	Nombre et disposition des cylindres:	6 en ligne
25.	Capacité du moteur: (cm^3)	10837
26.	Carburant:	Gazole
26.1.	Monocarburant / bicarburant / carburant modulable:	Monocarburant
26.2.	(Bicarburant uniquement) Type 1A/Type 1B/Type 2A/Type 2B/Type 3B (1)	---
27.	Puissance maximale	
27.1.	Puissance maximale nette:	323 kW à 1800(tr/min)
27.2.	Puissance horaire maximale : (kW)	---
27.3.	Puissance nette maximale : (kW)	---
27.4.	Puissance maximale sur 30 minutes : (kW)	---
28.	Boite de vitesses (type):	Automatique
Vitesse maximale		
29.	Vitesse maximale: (km/h)	90
Essieux et suspension		
31.	Position du ou des essieux relevables:	-
32.	Position du ou des essieux délestables:	-
33.	Essieu(x) moteur(s) équipé(s) d'une suspension pneumatique ou équivalente:	Oui
35.	Combinaison pneumatiques / roues:	Essieu 1 : pneu 315/70R22.5, jante 22.5x9.00, 156 L Essieu 2 : pneu 315/70R22.5, jante 22.5x9.00, 150 L
Dispositifs de freinage		
36.	Connexions pour le freinage de la remorque:	Pneumatiques
37.	Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque: (bar max)	8.5
Dispositif d'attelage		
44.	Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage, le cas échéant:	-
45.	Types ou classes de dispositifs d'attelages pouvant être montés:	Toute catégorie de crochet d'attelage homologué R55 ECE, avec D>=190kN, Dc>=141kN et S>=1000kg
45.1.	Valeurs caractéristiques:	D (kN): - V (kN): - S (kg): - U (kg): -